



FAQ

Qu'est-ce que GEPB ?

GEPB (grandesecoles-postbac.fr) est un portail de candidature en ligne réservé aux inscriptions en 1^{ère} année d'école d'ingénieurs. Ce site d'inscription regroupe 30 écoles d'ingénieurs habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieurs. Les candidats peuvent s'inscrire à ces écoles via le site Internet, gérer ses candidatures et ses admissions comme ils le souhaitent jusqu'au 16 juillet 2010. Il n'y a pas de seuil limite de candidature. On ne remplit qu'une seule fois la plupart des informations scolaires et administratives.

Quelles est la différence entre le portail GEPB et le Portail de candidatures de l'ESILV ?

Le portail de GEPB est réservé aux candidatures en première année pour les titulaires d'un baccalauréat français. Les autres candidatures doivent s'effectuer sur le portail de candidature de l'ESILV.

Quand démarrent les inscriptions sur le portail de GEPB ?

Sur le site de GEPB les dépôts de candidature s'effectuent du 14 janvier au 15 avril 2010, à minuit. Les résultats sont donnés à partir du 16 avril jusqu'au 10 juillet.

Quand démarrent les inscriptions sur le portail de candidature de l'ESILV ?

Les dépôts de candidature s'effectuent sur le portail de candidature de l'ESILV à partir du 14 janvier 2010 jusqu'au 15 juillet 2010.

Quelles sont les pièces à joindre avec le dossier de candidature ?

Pour les candidatures en 1^{ère} année :

- Une photo d'identité (de moins de 6 mois)
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité (photocopie du passeport pour les étrangers)
- Une lettre de motivation manuscrite
- Les photocopies de relevés de notes de première(s) et de terminale (en votre possession)
- Le relevé de notes du baccalauréat de français
- 100€ de frais de dossier (en cas d'impossibilité de payer en ligne)

Pour les candidatures en admission parallèle :

- Une photo d'identité (de moins de 6 mois)
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité (photocopie du passeport pour les étrangers)
- Une lettre de motivation manuscrite
- Les photocopies des relevés de notes depuis l'obtention du baccalauréat
- La photocopie du relevé de notes du bac
- Les photocopies de vos diplômes
- 100€ de frais de dossier (en cas d'impossibilité de payer en ligne)

J'ai été refusé sur dossier. Puis-je obtenir le remboursement des frais de dossier de 100€ ?

Les frais de dossier ne sont jamais remboursés car les dossiers ont été traités. Nous demandons des frais de candidature uniques qui nous permettent de traiter et de mettre en place une procédure de recrutement transparente et de qualité.

Les frais de dossier sont-ils inférieurs pour les boursiers ?

Les frais de dossier de 100€ sont les mêmes pour chaque candidat. Les boursiers bénéficient en revanche d'un tarif aménagé pour les frais de scolarité.

A quelle période démarrent vos sessions de recrutement (tests & entretiens) ?

Les sessions de recrutement se déroulent à compter du 8 mars et jusqu'au 19 juillet à raison d'une journée par semaine excepté lors des vacances scolaires.

Y-a-t-il un concours d'entrée ?

L'ESILV a fait le choix pour l'instant de recruter par approche personnalisée. Chaque dossier est évalué dans ses aspects quantitatifs et qualitatifs aux travers du prisme de nos exigences afin de ne pas rater un « bon » élève qu'il soit d'un excellent niveau académique ou d'un niveau moyen mais doté d'une personnalité et d'envies qui lui assureront sa réussite..

Les classes préparatoires recrutent aussi sur dossier et comme nous faisons une classe préparatoire intégrée nous essayons de rester le plus proche possible de ce fonctionnement.

Peut-on s'inscrire en 5^{ème} année ?

Vous ne pouvez pas postuler en 5^{ème} année car pour l'obtention du titre d'ingénieurs il faut un minimum de 15 mois de cursus au sein de notre école.

Quel est le délai de réponse après le dépôt du dossier de candidature et comment en est-on informé ?

Dans un premier temps vous êtes informé par email que nous avons bien reçu votre dossier de candidature et qu'il est complet. Dans le cas contraire, votre dossier ne sera pas étudié tant que vous n'aurez pas renvoyé les pièces manquantes.

Votre dossier est ensuite étudié et vous avez une réponse dans les 48h minimum par email pour la convocations aux épreuves complémentaires.

Les épreuves complémentaires débutent le 8 mars.

Quel est le délai de réponse suite aux épreuves complémentaires et comment en est-on informé ?

Pour les 1^{ères} années :

Les premières réponses ne pourront être fournies avant le 16 avril (obligation due à notre adhésion à GEPB) sur votre compte sur le portail de candidature de l'ESILV et de GEPB et dans un deuxième temps par courrier. Par la suite nous rendons les résultats deux semaines après les épreuves complémentaires.

Pour les admissions parallèles :

Nous rendons les résultats deux semaines après les épreuves complémentaires. Vous pourrez visualiser vos résultats sur votre compte dans le portail de candidature de l'ESILV et par courrier.

Acceptez-vous une candidature avec un diplôme bac+2 mais sans le bac ?

Oui

Quels types de bacs acceptez-vous ?

Bac S, bac STI et bac ES.

Puis-je déposer ma candidature et payer plus tard ?

Lorsque vous avez validé votre dossier de candidature, vous pouvez revenir plus tard pour payer vos frais de dossier. En revanche, si nous recevons votre dossier papier sans le paiement par carte bancaire ou par chèque, votre dossier ne sera pas traité et vous recevrez un email vous informant que votre dossier est incomplet.

Acceptez-vous tous les bacs étrangers ?

Nous acceptons les bacs scientifiques étrangers.

Je n'arrive pas à effectuer mon paiement en ligne, quels sont les autres moyens de paiement ?

Si vous n'arrivez pas à effectuer votre paiement en ligne, vous pouvez joindre à votre dossier de candidature papier un chèque à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.

Pour être admis en année supérieure, faut-il valider son année ?

Pour être admis en année supérieure il faut l'obtention de son année en cours, pour les classes préparatoires il faut une admissibilité à une école d'ingénieurs.

Puis-je remplir mon dossier en plusieurs fois et sauvegarder mes données ?

La sauvegarde s'effectue automatiquement lorsque vous cliquez sur suivant. Lors de votre inscription vous recevez un identifiant qui vous permet de consulter votre compte à tout moment. Vous pouvez modifier vos données autant de fois que nécessaire si vous n'avez pas validé votre dossier de candidature.

Que faites vous de mes données personnelles ?

Elles sont confidentielles et par conséquent archivées dans notre base de données. Elles ne font l'objet d'aucune action à caractère commercial ou publicitaire.

Suis-je obligé d'imprimer mon dossier et l'envoyer par courrier ?

Vous pouvez aussi envoyer votre dossier par email si vous scannez vos pièces jointes, payer en ligne les frais de dossier de 100€ et scanner la dernière page de votre dossier avec la signature du dossier de candidature.

Puis-je postuler à 2 options en même temps ?

Non, il faut bien réfléchir au préalable à l'option qui vous intéresse le plus, à rencontrer les professeurs pour identifier l'option la plus pertinente au regard de votre projet professionnel.

Quels sont vos critères de sélection ?

Outres des compétences académiques, des compétences comportementales et techniques comme savoir être, authenticité, implication, capacité de travail, motivation, savoir faire, adéquation de projet de l'étudiant avec le projet de l'école.